



le travail

du permanent

plus de
131,000
travailleurs

pourraient

bientôt

être

en grève

p. 3

le travail du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St Denis, Montréal.

Nous avons souligné, dans un récent numéro, que le problème de l'automatisation représente un grave problème économique et humain, et nous citions à ce propos des commentaires du juge Freedman, de la Cour d'appel du Manitoba.

Nous n'avons certes pas épuisé le sujet. Ce problème de l'automatisation va grandissant et pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'oeil sur un seul secteur de l'industrie celui de la pulpe et du papier, et notamment dans le cas des employés de la compagnie Domtar.

Les employés de cette compagnie à Windsor Mills font face à des mises à pied massives et à Portneuf, à la fermeture du moulin.

A Windsor Mills, 250 employés doivent être mis à pied à la suite de l'introduction d'une plus grande mécanisation. Face à cette menace, qui leur a été annoncée en octobre 1963, les syndicats de Windsor qui avaient à transiger a-

vec la Domtar ont formé un comité conjoint avec la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier (CSN) afin d'étudier quelles suggestions pourraient être mises de l'avant pour éviter ces licenciements.

Lorsque la compagnie a réaffirmé que son projet de conversion industrielle avait été mis de l'avant dans le but de réduire son coût de production et qu'elle ne pouvait considérer aucune mesure qui aurait un effet contraire, les syndicats ont demandé l'intervention des gouvernements, fédéral et provincial, qui ont formé une commission de recherche sur les effets de la conversion industrielle à l'usine de Domtar à Windsor.

A la suite du travail de cette commission, dont nous aurons l'occasion de reparler, il a été décidé qu'il n'y aurait que 172 mises à pied.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le syndicat et la compagnie pour tenter

d'établir certaines mesures importantes à prendre pour protéger les travailleurs mis à pied: plan d'ancienneté transférable, indemnité de licenciement, indemnité de déménagement et de réinstallation, etc. Le problème était complexe et les mesures à prendre difficiles à accepter souvent.

Après bien des discussions, la compagnie a déclaré au syndicat qu'elle garantirait l'emploi à 65 employés si le syndicat acceptait le travail en continu. Réticents d'abord, les ouvriers ont finalement accepté la proposition au cours d'assemblées générales. Mais la compagnie avouait ensuite s'être trompée et que le nombre d'emplois garantis n'était pas 65, mais 15 ! Pour le travail de maintenance, elle avait garanti du travail à 24 ouvriers, mais elle s'est révisée plus tard pour dire que ce n'était pas 24, mais 10.

Face à cette situation, le syndicat a présenté des

suggestions pratiques qui auront comme résultat d'éviter que d'autres travailleurs paient le prix de la garantie d'emploi de 172 ouvriers. Les discussions avec la compagnie continuent. On est arrivé à des ententes insatisfaisantes mais qui permettent d'éviter de plus grands maux pour les ouvriers mis à pied. Ces mesures sur lesquelles on s'est entendu seront continuellement étudiées et suivies dans leur application par une commission de 6 membres (3 de la compagnie, 3 du syndicat), afin de voir si on peut les améliorer.

A Portneuf, Donat ferme son moulin. Il y a 7 ou 8 ans, déjà le nombre d'employés avait été diminué de moitié. On imagine facilement la conséquence de la fermeture de ce moulin qui est la seule industrie de Portneuf et qui fait vivre, pour ainsi dire, tout un village. Le gouvernement provincial se préoccupe peu d'y établir de nouvelles industries pour parer à ce problème.

Il faut non seulement pousser dans le dos du Ministère de l'Industrie et du Commerce, mais aussi inciter sérieusement le Ministère de l'Éducation à établir un service de réorientation, de rééducation de la main-d'oeuvre, et d'enseignement professionnel. Les cas de Portneuf

et de Windsor seront suivis de près par d'autres. Il faut dès maintenant parer à toutes les éventualités en donnant à l'ouvrier le moyen de se réorienter dans la même industrie ou dans un autre. Cela ne peut se faire sans que le gouvernement y voit et très rapidement.

PLUS DE 131,000 TRAVAILLEURS
POURRAIENT BIENTOT ETRE EN GREVE

Plusieurs syndicats sont actuellement à l'étape des négociations ou de la conciliation et plusieurs d'entre eux ont déjà pris un vote de grève. Si toutes ces grèves se déclenchaient, elles impliqueraient près de 131,555 travailleurs du Québec.

Dans la construction à Montréal (Front commun CSN-FTQ), la grève pourrait survenir le 10 avril, impliquant 50,000 travailleurs de tous les métiers. En Abitibi, il s'agirait de 650 travailleurs de la construction, et dans le Bas du Fleuve, de Rivière-du-Loup à Gaspé, de 750 ouvriers. Dans ces deux cas, la grève pourrait être déclenchée au cours des premières semaines de mai.

Les 26,000 fonctionnaires du gouvernement, qui ont voté en faveur de la grève à 92% lundi le 28 février, pourraient débrayer le 25 mars. Le Syndicat des Professeurs de l'État du Québec, représentant près de 2300 professeurs, pourrait débrayer dès cette semaine. Les employés des garages de Québec, actuellement en négociation, sont au nombre de 780.

Les 825 employés de la Québec Iron and Titanium, à Sorel, sont actuellement en conciliation. Une grève pourrait être déclenchée le 14 avril. Dans les 125 hôpitaux du Québec, les employés actuellement en négociation, sont au nombre de près de 30,000; la grève pourrait être déclenchée le 11 avril; Gilles Corbell, directeur régional de la Mauricie, est le négociateur en chef. A la Dominion Textile, la grève est fixée au 20 mars; une telle grève impliquerait 4500 ouvriers. A la Domil, à Sherbrooke, près de 700 employés pourraient déclencher une grève le 28 mars. Les trois syndicats d'ingénieurs professionnels de l'Hydro-Québec, du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal, qui comptent 1050 membres, sont eux aussi en négociation actuellement. Ils pourraient entrer en grève à la fin de mai.

L'AUGMENTATION DES BENEFICES DES SOCIETES EST PLUS GRANDE QUE CELLE DES SALAIRES

Dans son mémoire au Cabinet fédéral, sous le titre "Restreindre l'économie créerait du chômage" dans le premier chapitre portant sur l'économie canadienne, la CSN rappelait "à ceux qui sont tentés de semer l'impression que les augmentations de salaires sont responsables de l'augmentation des prix" cette affirmation contenue dans le premier rapport du Conseil économique du Canada (p.22) :

"Si l'on tient compte des variations du cours du dollar canadien, le Canada apparaît parmi les grands pays industriels comme l'un de ceux où le coût de la main-d'oeuvre par unité de production manufacturière a le moins augmenté au cours des dix dernières années.

Cependant nous constatons que l'augmentation annuelle des bénéfices des sociétés a varié de 2.7% à 9.6% tandis que l'augmentation annuelle des salaires a augmenté de 2.6% à 4.4%, de 1960 à 1964".

% d'augmentation annuelle des salaires (1) : de 2.6 à 4.4%, 1960 à 1964

	Moyenne chiffres absolus	% d'augmentation annuelle
1960	71.96	+ 2.6%
1961	74.27	+ 3.2%
1962	76.55	+ 3.1%
1963	79.40	+ 3.7%
(1) BFS.72-003 1964	82.90	+ 4.4%

% d'augmentation annuelle des profits des sociétés après l'impôt 1960-1964:
de 2.7% à 9%

	Taux de profit sur chaque \$100.00 investis	% augmentation
1960 - 313 sociétés	7.88	
1961 - 278 sociétés	8.09	+ 2.7%
1962 - 255 sociétés	8.43	+ 4.2%
1963 - 298 sociétés	8.76	+ 3.9%
1964 - 287 sociétés	9.60	+ 9.6%